

**Répartition des subventions dans le domaine  
de la création et de la diffusion culturelles.**

**Rapport n° CP/2014/785**

**Service gestionnaire :**

Service du développement artistique

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'intervention du Département au titre des activités culturelles.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département apporte son soutien à des associations qui interviennent en faveur de la création et de la diffusion culturelles.

Il contribue ainsi à la réalisation de manifestations et d'activités culturelles.

Je soumetts à votre approbation les propositions formulées par la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, pour un montant de 6 300 €, conformément aux tableaux joints en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30311	65-6574-311	650 000,00 €	22 192,00 €	4 800,00 €
21041	65-65734-311	10 000,00 €	8 000,00 €	1 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :*

- 4 800 € à l'association Les Scènes du Nord,
- 1 500 € à la commune de Schirmeck.

*Pour la subvention inférieure à 3 000 €, le versement interviendra dans les meilleurs délais.*

*Pour la subvention supérieure à 3 000 € :*

- un premier acompte de 50% sera versé dans les meilleurs délais,
- le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de l'association.

*L'association devra produire un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.*

*Le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide, en cas de non réalisation ou de réalisation partielle du projet.*

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL